

AUTORISATION D'EXHUMATION

Nous, Maire de la commune de MER (Loir-et-Cher),

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles R 2213-40 à R 2213-42,

VU l'article 426-7 de l'IGREC (Instruction Générale Relative à l'État-Civil),

VU le règlement intérieur des cinq cimetières de la commune de Mer, applicable au 8 février 2021,

VU la délibération du conseil municipal n°9/2021,

VU la demande d'exhumation faite le 11 mars 2013 par Monsieur Michel et Madame Jacqueline SIMOND en vue d'exhumer et de réinhumer dans la concession M 913 le corps de Madame Christine SIMOND,

VU l'autorisation d'exhumation favorable du 11 mars 2013,

VU la demande présentée par Madame Jacqueline SIMOND, épouse du défunt, domiciliée à Mer (Loir-et-Cher), 30 avenue Charles de Gaulle, en vue d'obtenir l'autorisation d'exhumer et de réinhumer, dans le nouveau cimetière à MER, carré M 913 le corps de :

- Madame Christine, Mauricette, Simone SIMOND décédée le 02 janvier 1985 et inhumée le 07 janvier 1985,

Autorisons le demandeur à faire procéder à l'exhumation et la réinhumation, du corps, qui aura lieu le mardi 28 mars 2023.

Autorisons les pompes funèbres CATON à commencer les travaux nécessaires le mardi 28 mars 2023 à 9 heures pour l'exhumation et pour la réinhumation en cercueil ou en reliquaire ce même jour après 15 heures 30.

Le corps de Madame Christine SIMOND sera déposé au caveau provisoire de l'ancien cimetière ce même jour en attendant l'inhumation de Monsieur Michel SIMOND prévue le mardi 28 mars 2023 à 15 heures 30.

L'opérateur funéraire habilité à l'exécution de cette opération est l'entreprise : Pompes funèbres CATON, 23 avenue d'Orléans 45190 BEAUGENCY.

La police municipale sera présente pour assister à cette opération afin d'assurer l'exécution des mesures de police prescrites par les lois et règlements, qui aura lieu le mardi 28 mars 2023 à 9 heures et à 15 heures 30.

Fait à Mer, le 24 mars 2023



Florence BAUDIN-LEBLOND
Officier de l'État Civil Délégué